



**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT**
Les grandes affectations du territoire
Carte 5.1-P
VILLE DE SAINT-RAYMOND

Feuillet 2 de 2

Affectation du territoire

- URBAINE
- RÉSIDENTIELLE RURALE
- VILLÉGIATURE
- INDUSTRIELLE

AGRICOLE

- DYNAMIQUE
- VIABLE 10 ha
- VIABLE 5 ha
- ÎLOT DÉSTRUCTURÉ
- À VOCATION PARTICULIÈRE

AGROFORESTIÈRE

FORESTIÈRE

- TERRE PRIVÉE
- TERRE PUBLIQUE
- FORESTIÈRE ET FAUNIQUE
- FORESTIÈRE ET RÉCRÉATIVE
- RÉCRÉATIVE
- UTILITÉ PUBLIQUE

--- LIMITE DU PÉRIMÈTRE URBAIN

0 1 2 km



Juin 2019

